



Fondation Médecins Sans Frontières
Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fondation Médecins Sans Frontières

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la Fondation Médecins Sans Frontières,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Médecins Sans Frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes 6 « Principes, règles et méthode du C.R.O.D. » et 7 « Le compte d'emploi des ressources » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la trésorière.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

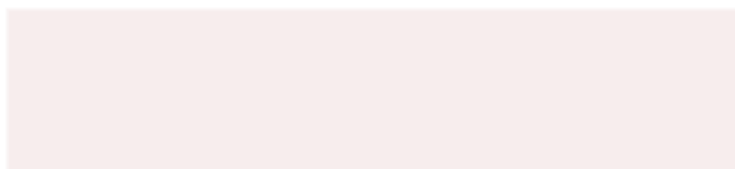
Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Isabelle Tracq-Sengeissen

Joël Fusil

FONDATION MSF

ETATS FINANCIERS

31 décembre 2024



LA FONDATION
Terrain d'innovations.

BILAN FONDATION MSF AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortis. Déprec.	Net	Net
en milliers d'euros				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	65	11	55	0
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	11	11	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	55	0	55	0
Immobilisations corporelles	49	35	14	25
Installations techniques, matériel et outillage industriels	49	35	14	25
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	18	0	18	179
Immobilisations financières	5	0	5	5
Autres	5	0	5	5
TOTAL I	137	45	92	209
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	96	0	96	101
Créances sur entités du groupe MSF France	96	0	96	101
Créances reçues par legs ou donations	963	0	963	1 009
Autres créances	1 781	0	1 781	1 978
Autres créances	25	0	25	20
Grants à recevoir	1 759	0	1 759	1 959
Valeurs mobilières de placement	2 952	0	2 911	919
Disponibilités	3 175	0	3 175	2 759
Charges constatées d'avance	3	0	3	0
TOTAL II	8 973	0	8 973	6 767
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0	0	0
Primes des remboursements des emprunts (IV)	0	0	0	0
Ecart de conversion actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 110	45	9 065	6 976
PASSIF				
en milliers d'euros				
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise			854	854
Dotation initiale			807	807
Dotation statutaire			47	47
Réserves			3 374	2 841
Fonds Générosité Publique			2 684	2 143
Autres réserves			689	698
Excédent de l'exercice			64	532
Situation nette			4 291	4 227
Subventions d'investissement			0	0
TOTAL I			4 291	4 227
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations			971	1 158
Fonds dédiés			0	59
TOTAL II			971	1 217
PROVISIONS				
Provisions pour charges			0	0
TOTAL III			0	0
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 974	866
Dettes sur entités du groupe MSF France			2 868	355
Dettes sur entités du mouvement MSF			17	26
Dettes fournisseurs			90	486
Dettes des legs ou donations			10	6
Dettes fiscales et sociales			810	619
Autres dettes			8	29
Autres dettes			8	29
Produits constatés d'avance			0	0
TOTAL IV			3 802	1 521
Ecart de conversion passif (V)			0	11
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)			9 065	6 976

COMPTE DE RESULTAT FONDATION MSF AU 31 DECEMBRE 2024

en milliers d'euros

		2 024	2 023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits de tiers financeurs		5 255	5 339
Ressources liées à la générosité du public		3 496	3 380
<i>Dons manuels</i>		2 795	2 718
<i>Mécénats</i>		380	411
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		321	252
Contributions financières		1 759	1 959
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		0	1
Utilisations des fonds dédiés		59	269
Autres produits		0	36
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	Total I	5 315	5 645
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes		-3 454	-2 789
Aides financières			-260
Impôts, taxes et versements assimilés		-129	-143
Salaires et traitements		-1 220	-1 308
Charges sociales		-553	-593
Salaires et traitements, charges sociales du personnel national		-44	-4
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		-8	-10
Dotations aux provisions		0	0
Autres charges		0	-9
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	Total II	-5 409	-5 118
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-94	527
Autres intérêts et produits assimilés		119	16
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	Total III	119	16
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-1	0
Différences négatives de change		-1	-6
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	Total IV	-2	-6
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		117	10
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		24	537
Sur opérations de gestion		55	1
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	Total V	55	1
Sur opérations de gestion		-15	-5
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	Total VI	-15	-5
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		41	-5
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		5 490	5 661
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		-5 425	-5 129
EXCEDENT OU DEFICIT		64	532
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		112	121
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		112	121

ANNEXES 2024

DES COMPTES SOCIAUX

DE LA FONDATION MSF

(EN MILLIERS D'EUROS)

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

2. SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif susceptible de remettre en cause la présentation des états financiers telle qu'indiquée ci-après.

3. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

La Fondation Médecins Sans Frontières est née à l'initiative de l'Association MSF.

Depuis 2015, La Fondation MSF ancre son action dans le changement de pratiques à grande échelle. Pour atteindre cet objectif, ses projets se concentrent sur trois domaines principaux :

- L'innovation technologique : elle développe des solutions aux problèmes de terrain basée sur des innovations technologiques,
- La recherche médicale appliquée : pour valider de nouveaux protocoles médicaux, elle soutient la recherche médicale menée par d'autres acteurs institutionnels. Ces recherches, réalisées sur le terrain, sont choisies pour leur potentiel transformatif,
- La connaissance humanitaire : au sein de La Fondation, le Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (CRASH) vise à stimuler, de façon unique dans le monde des ONG, le débat et la réflexion critique sur les pratiques de terrain et plus généralement sur le monde humanitaire.

En outre, La Fondation MSF accueille depuis le 31 Aout 2018, la fondation abritée « Fondation Innovators for Humanitarian Action » (FIFHA) qui œuvre en son sein, au développement de projets innovants pour répondre aux besoins des terrains MSF et le cas échéant à ceux d'autres organisations humanitaires.

4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Coûts historiques,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :

- Le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement 2016-07 du 04 novembre 2016 ;
- Le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités

d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;

- Le règlement n°2022-04 du 30 juin 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) complétant et modifiant le règlement, ci avant, n°2018-06 du 5 décembre 2018.

L'activité de la Fondation est intégrée à 100% dans les comptes combinés du Groupe Médecins Sans Frontières France, ainsi que dans les comptes combinés de Médecins Sans Frontières International, appelé Mouvement MSF.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5. BILAN

4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement ANC n°2020-09 du 04 décembre 2020 (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

Les durées d'amortissement pratiquées sont présentées dans le tableau ci-dessous par composant.

NATURE DU COMPOSANT	DUREE
Matériel informatique	5 ans
Mobilier de bureau	3 ans

4.2 LIBERALITES

Les biens et dettes reçus par legs, y compris les frais notariés, sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'Administration, en l'absence de condition suspensive.

En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transféré y compris des frais de notaires afférents ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

Le montant des produits non encore encaissés à la clôture de l'exercice est neutralisé par une charge équivalente dont la contrepartie est un passif au bilan dans la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont apurés au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie un produit « Utilisation de fonds reportés ».

Les revenus afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, qui surviennent après la date d'acceptation sont directement inscrits en compte de résultat dans le compte « Autres produits sur legs ou donations » sans qu'ils viennent amender les sommes inscrites au bilan. Les charges afférentes aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés viennent apurer le passif tel que constitué à la date d'acceptation.

Sur décision du Conseil d'Administration de la Fondation, les valeurs des actifs et des passifs du legs ou de la donation, valorisés et comptabilisés à la date d'acceptation, peuvent être corrigés sur la base d'informations obtenues postérieurement à la date d'acceptation de la libéralité. Les montants inscrits en fonds reportés au titre de cette libéralité s'en trouveront corrigés d'autant.

En cas de perte de valeur des éléments d'actifs non réalisés, des dépréciations sont constatées.

Enfin, la gestion temporaire d'un bien légué ou donné, entraîne la comptabilisation en résultat d'exploitation des loyers perçus et des charges de fonctionnement correspondantes.

4.3 CREANCES

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non-recouvrement.

4.4 GRANTS

La Fondation présente à son actif la rubrique « Grants à recevoir » et à son passif la rubrique « Grants à reverser ». Ces rubriques comptabilisent les versements attendus d'autres entités MSF ou à faire à d'autres entités MSF. Ces flux sont encadrés par des conventions et décisions des Conseils d'Administration respectifs des entités MSF concernées.

4.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En cours d'exercice, la comptabilisation des plus ou moins-values réalisées sur les valeurs mobilières de placement s'effectue selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

4.6 CONVERSION DES DEVISES ETRANGERES

Les créances en devises et les dettes en devises sont valorisées aux taux officiels du 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de conversion qui, en cas de perte latente, impliquent la comptabilisation d'une provision pour pertes de change.

Les placements souscrits en devises étrangères, les avoirs en devises détenus en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) sont valorisés aux taux officiels du 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de change passés en gains et/ou pertes de change au compte de résultat.

4.7 DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent des comptes de banques et de caisses.

Les dons reçus en chèques jusqu'à fin janvier de l'année suivante et datés de l'année de clôture, sont rattachés aux recettes de l'exercice clos et comptabilisés dans les comptes bancaires concernés à la clôture de l'exercice.

4.8 FONDS PROPRES

Les fonds propres se composent :

- De la dotation initiale de la Fondation MSF ;

La dotation initiale est considérée comme un ensemble d'actifs non consommables et aliénables classés dans un compte unique. La dotation initiale d'un montant de 807 milliers d'euros a été isolée en valeur de placement.

- De la dotation statutaire de la Fondation MSF ;

Selon l'article 12 des statuts de la Fondation, est prévue la constitution d'une dotation statutaire accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale ou dont le donateur ou le testateur ne prescrit pas l'affectation et dont la capitalisation aura été décidée par le conseil d'administration. Elle est également accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration. Cette dotation statutaire d'un montant de 47 milliers d'euros a été isolée en valeur de placement.

- De fonds de générosité du public ;

Le fonds de générosité du public correspond au montant des fonds non affectés et non utilisés issus de la générosité du public tel que présenté dans le Compte d'Emploi des Ressources.

- Des autres réserves ;

Elles sont mouvementées de l'affectation du résultat de l'année précédente.

Le résultat de la Fondation MSF dégagé à la clôture de l'exercice est affecté par décision du Conseil

d'administration :

- À la dotation statutaire selon les dispositions décrites dans les statuts de la Fondation ;
- Au fonds de générosité du public à hauteur des fonds issus de la générosité du public non affectés et non utilisés présentés dans le CER ;
- Aux autres réserves pour le solde.

4.9 FONDS DEDIES

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018. Lorsque des fonds sont affectés par des testateurs, des donateurs, des fondateurs ou des tiers à des projets définis, la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés ». Ceci matérialise comptablement l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat.

4.10 PROVISIONS POUR RISQUES

La Fondation applique les règles de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges (ANC n°2014-03). Ces provisions permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant ne peuvent être déterminés précisément.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si la Fondation a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources.

Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation des ressources nécessaires à l'extinction des obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de l'analyse de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances de réalisation.

4.11 Présentation du compte de résultat

Le modèle de compte de résultat adopté par la Fondation est conforme au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

4.12 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier sur les valeurs mobilières de placement est comptabilisé conformément aux règles relatives à la détermination des plus ou moins-values réalisées et des moins-values latentes précisées au point 4.5 "Valeurs

mobilières de placement" et 4.6 "Conversion des devises étrangères".

Le résultat financier sur les opérations de change provient de l'effet de la réévaluation au cours de clôture des comptes de banque et caisse en devises étrangères.

Les écarts de change générés lors du règlement des créances et des dettes en devises en raison des différences de taux de change constituent des charges et produits d'exploitation.

4.13 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice ne représentent pas un montant significatif. Elles ne font l'objet d'aucune provision dans les comptes annuels de la Fondation (voir 5.4 "Engagements hors bilan").

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projeté qui consiste à projeter les droits de chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de l'inflation des salaires et de la probabilité que le salarié soit toujours dans les effectifs à la date de son départ retraite.

Il est effectué par chaque entités du groupe MSF-France qui retient pour le calcul de la provision ses propres critères de taux moyen d'augmentation de salaire, d'actualisation, de charges sociales et de rotation du personnel. Les hypothèses actuarielles retenues peuvent donc être différentes d'une entité à l'autre.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Départ volontaire en fonction de l'âge des salariés :
 - Salariés nés jusqu'en 1962 : 62 ans
 - Salariés nés entre 1962 et 1967 : 63 ans
 - Salariés nés à partir de 1968 : 64 ans
- Taux moyen d'augmentation de salaire : 4,4 %
- Taux d'actualisation : 3,38 %
- Taux moyen de rotation du personnel : 5 %
- Taux de charges sociales : 60,88 %

4.14 REGIME FISCAL

La Fondation reconnue d'utilité publique est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités.

6. DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

5.1 DETAIL DE L'ACTIF

5.1.1. Détail des immobilisations et des amortissements

IMMOBILISATIONS							
	Montant brut en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Reorganisation	Montant brut en fin d'exercice	
en milliers d'euros							
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	32	0	21	0	0	11	
Immobilisations en cours	0	55	0	0	0	55	
Immobilisations incorporelles	32	55	21	0	0	65	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	62	0	13	0	0	49	
Immobilisations corporelles	62	0	13	0	0	49	
TOTAL	94	55	35	0	0	114	

AMORTISSEMENTS							
	Cumul en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Reorganisation	Cumul en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
en milliers d'euros							
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	32	0	21	0	0	11	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	55
Immobilisations incorporelles	32	0	21	0	0	11	55
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37	11	13	0	0	35	14
Immobilisations corporelles	37	11	13	0	0	35	14
TOTAL	69	11	35	0	0	45	69

Les immobilisations en cours Incorporelles correspondent à la part du projet SI Finance-Achat attribué à la Fondation MSF non encore mis en service au 31 décembre 2024. L’ensemble des coûts a été payé par l’association MSF qui à travers un mandat de gestion a ventilé la part pour chaque entité du groupe MSF concernée (SCI MSF, Fondation MSF, Epicentre, MSF Logistique, MSF Association).

5.1.2. Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Au 31 décembre 2024, les actifs de La Fondation comprennent des biens immobiliers légués et non encore cédés pour une valeur totale estimée à 18 055 euros.

5.1.3. Créances sur entités du groupe MSF France

en milliers d'euros	2024	2023
MSF France	96	101
TOTAL	96	101

L’ensemble de cette créance est à moins d’un an.

5.1.4. Créances reçues par legs ou donations

en milliers d'euros	2024	2023
Créances reçues par legs ou donations	963	1 009
TOTAL	963	1 009

5.1.5. Autres créances

en milliers d'euros	2024	2023
Autres créances	25	20
Fournisseurs débiteurs	12	4
Avances et prêts au personnel	1	1
Organismes sociaux	1	5
Etats, Impôts & Taxes Assimilées	12	9
Grant à recevoir	1 759	1 959
TOTAL	1 784	1 978

L'ensemble de cette créance concerne principalement un Grant à recevoir de l'Association MSF pour financer le projet Antibio.

5.1.6. Valeurs de placement et disponibilités

Le portefeuille de placements de La Fondation au 31 décembre 2024 est constitué de 5 livrets d'épargne en Euros pour une valeur comptable de 2 952 milliers d'euros.

Un livret a été ouvert pour isoler la dotation initiale de 807 milliers d'euros et la dotation statutaire de 47 milliers d'euros pour une valeur totale de 854 milliers d'euros.

en milliers d'euros	2024	2023
BNP DAT	1 800	0
Crédit Mutuel CAT	868	868
BNP DATBNP	187	0
Crédit Mutuel Livret OBNIL	51	51
Crédit Mutuel Triplex Dotation	4	0
Intérêts courus sur VMP	41	0
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 952	919
Banques et CCP - Fondation MSF	3 128	2 449
Banques et CCP - Fondation Abrisée - FIFHA	46	46
TOTAL DISPONIBILITES	3 175	2 759

5.1.7. Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2024, La Fondation MSF constate 3 milliers d'euros de charge constatée d'avance.

en milliers d'euros	2024	2023
Charges constatées d'avance	3	0
TOTAL	3	0

5.2 Détail du passif

5.1.8. Détail des fonds propres

	EXERCICE PRECEDENT							
	Montant en début d'exercice		Affectation du résultat de l'exercice précédent			Mouvement des réserves de l'exercice précédent (financement des investissements)		
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Dont NON générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Dont NON générosité du public
En milliers d'euros								
Dotation initiale	807	0	0	0	0	0	0	0
Dotation statutaire	47	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres sans droit de reprise	854	0	0	0	0	0	0	0
Réserves d'investissement	0	0	0					
Fonds de Générosité Publique	2 143	2 143	541	541	0	0	0	0
Autres réserves	698	0	-9		-9	0	0	0
Réserves	2 841	2 143	532	541	-9	0	0	0
Résultat	532	541	-532	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 227	2 684	0	541	-9	0	0	0

	EXERCICE EN COURS						
	Augmentation de l'exercice		Diminution ou consommation de l'exercice		Montant en fin d'exercice avant affectation du résultat par le Conseil d'Administration		
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Dont NON générosité du public
En milliers d'euros							
Dotation initiale	0	0	0	0	807	0	807
Dotation statutaire	0	0	0	0	47	0	47
Fonds propres sans droit de reprise	0	0	0	0	854	0	854
Réserves d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de Générosité Publique	0	0	0	0	2 684	2 684	0
Autres réserves	0	0	0	0	689	0	689
Réserves	0	0	0	0	3 374	2 684	689
Résultat	64	64	0	0	64	64	0
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	64	64	0	0	4 291	2 749	1 543

Par décision de l'Assemblée Générale du 12 juin 2024, le résultat 2023 de la Fondation MSF présentait un excédent de 532 milliers d'euros. Cet excédent a été affecté comme suit :

- En plus du fonds de générosité publique pour 541 201 euros.
- En moins des autres réserves pour 8 824 euros.

Les fonds propres d'ouverture s'élèvent à 4 227 milliers d'euros dont 2 684 milliers d'euros liés à la générosité du public (GP) telle que définie par le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables. Les ressources reportées liées à la GP en fin d'exercice, telles que calculées dans le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public, s'élèvent à 2 693 milliers d'euros.

Ces 2 693 milliers d'euros correspondent à 2 684 milliers d'euros disponibles à l'ouverture de l'exercice majorés de l'excédent annuel de GP de 64 milliers d'euros et minorés de la part de GP utilisée à hauteur de 55 milliers d'euros pour financer les investissements de l'exercice. Ainsi le montant de GP additionnel généré sur l'exercice 2024 s'élève à 9 milliers d'euros.

5.1.9. Fonds reportés liés aux legs ou donation

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Reports	Utilisations	Montant en fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 158	0	187	971
TOTAL	1 158	0	187	971

Les fonds reportés représentent le montant du futur produit des legs et donations. Ils seront soldés au moment de la réalisation du bien de la succession ou de la donation. Ils s'élèvent à 971 milliers d'euros au 31 décembre 2024 provenant principalement d'une donation.

5.1.10. Fonds dédiés

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Reports	Utilisations	Montant en fin d'exercice
Fonds dédiés	59	0	59	0
TOTAL	59	0	59	0

Les fonds dédiés ont été dépensés en totalité pour le projet Antibio de la Fondation FIFHA au 31 décembre 2024.

Conformément à l'art. 511-3 règlement ANC n° 2018-06, il convient de préciser le résultat de la Fondation abritée FIFHA au sein de résultat de la Fondation MSF. Après écritures d'utilisation des fonds dédiés, il s'établit à 0. Ci-dessous le détail des flux de la Fondation FIFHA au cours de l'année 2023 :

Rubriques du compte de résultat	Produits	Charges	Contributif de la fondation FIFHA
Utilisation des fonds dédiés	59 088	0	59
Legs, donations et assurances-vie	16 146	0	16
Dons manuels	24 703	0	25
Produits financiers	5 136	0	5
Salaires et traitements	0	3 318	-3
Autres achats et charges externes	0	102	-102
Total	105	105	0

Le programme financé par la fondation FIFHA a eu pour montant des dépenses 184 547 euros financées, qu'en partie par la fondation abritante.

Néanmoins la fondation FIFHA dispose d'une "réserve" de trésorerie de 940 992 euros à travers la donation de parts du fonds d'investissement EURONIGHT VII réalisée en 2023.

Lorsque ces fonds seront liquides, une régularisation sera effectuée entre la fondation abritante et la fondation abritée FIFHA.

5.1.11. Provisions pour charges

Aucune provision pour charges au 31 décembre 2024.

5.1.12. Détail du passif exigible

Dettes dues aux entités du groupe MSF-France

	2024	2023
en milliers d'euros		
MSF France	2 820	238
MSF Logistique	0	1
Epicentre	48	56
SCI MSF	0	60
TOTAL	2 868	355

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Dettes fournisseurs

	2024	2023
en milliers d'euros		
Fournisseur	4	362
Fournisseurs facture à recevoir	86	124
Honoraires	86	124
TOTAL	90	486

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Dettes fiscales et sociales

	2024	2023
en milliers d'euros		
Impôts et taxes, versements assimilés	520	244
Personnel	0	14
Organismes sociaux	83	132
Provisions congés payés, CET, précarité	206	230
TOTAL	810	619

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Autres dettes

	2024	2023
en milliers d'euros		
Débiteurs & créditeurs divers	6	29
Grant à verser	2	0
TOTAL	8	29

4.3 Détail du compte de résultat

Les **produits et charges** ventilés par nature, sont présentés dans le compte de résultat.

Les charges et produits d’exploitation sont présentés par nature et catégorie d’activité dans le compte de résultat par origine et destination, et dans le compte d’emploi annuel des ressources (voir 6. Principes, règles et méthodes du CROD).

Le **résultat d’exploitation** est déficitaire de 94 milliers d’euros. Le résultat d’exploitation comprend le montant net des produits et des charges liés aux legs et donations cédés pour 321 milliers d’euros.

En milliers d'euros		
Produits	2024	2023
Montant perçu au titre des assurances-vie	77	23
Montants de la rubrique de produits "legs et donations" définie à l'article 213-9	50	1 328
Prix de ventes des biens reçus	185	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	243	213
Total	556	1 564
Charges	2024	2023
Valeur nette comptable des Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	178	65
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Reports des en fonds reportés liés aux legs ou donations	56	1 248
Total	234	1 312
Solde	321	252

Le **résultat financier** est excédentaire de 117 milliers d’euros.

Le **résultat exceptionnel** est excédentaire de 41 milliers d’euros.

Le **résultat net** de La Fondation MSF, sur l’exercice 2024, est excédentaire de 64 milliers d’euros.

4.4 Engagements hors bilan

En milliers d'euros

Engagements donnés en euros	Montant en fin d'exercice
SCI MSF - Location des surfaces de 14/34 avenue Jean Jaurès en TTC	50
Engagement en matière de pensions et de retraite	41
TOTAL	91

Engagements reçus en euros	Montant en fin d'exercice
	0
TOTAL	0

Engagements en matière de pensions et de retraites

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice représentent un montant non significatif de 41 milliers d'euros.

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes de la Fondation au 31 décembre 2024.

Engagements en matière de legs hors bilan

Aucun dossier de legs, non présenté au Conseil d'Administration pour approbation, était en cours d'instruction au 31 décembre 2024. Il n'y a donc pas d'engagements hors bilan sur legs.

7. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Honoraires de commissariat aux comptes

Le montant des honoraires du cabinet ERNST & YOUNG au titre de l'exercice 2024 s'élève à 17 100 euros hors taxes.

6.2 Effectif

L'effectif moyen de la Fondation MSF sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 est de 22,6 exprimé en Equivalent Temps Plein.

6.3 Contributions volontaires en nature

La contribution volontaire estimée à 112 K€ milliers d'euros :

- 101 K€ équivalent à 1 ETP concerne des travaux de recherche au sein du comité scientifique effectués par des bénévoles.
- 11 K€ pour du mécénat de compétence et du matériel à destination des projets de la Fondation MSF.

6.4 Conseil d'administration

La Fondation MSF est administrée par un conseil d'administration dont aucun membre n'est rémunéré au titre de sa fonction d'administrateur.

6.5 Les trois premières rémunérations versées sur l'exercice

Le cumul annuel des trois premières rémunérations versées en 2024 par la Fondation MSF s'élève à 242 995 euros. Ces rémunérations correspondent aux salaires, aux congés payés et indemnités versés dans le cadre d'éventuels départs.

Rémunération brute mensuelle des 3 premiers postes de la grille des salaires

Mme Clara NORDON	Directrice Générale	7 485 €
Mr Michael NEUMAN	Directeur d'étude	6 382 €
Mr Fabrice WEISSMAN	Directeur d'étude	6 382 €

Les 3 rémunérations ci-dessus correspondent à des postes de salariés de la Fondation MSF.

Ces personnes ne perçoivent que des revenus salariaux. Elles ne bénéficient d'aucune autre rémunération accessoire (intéressement et/ou participation, avantage en nature). Leur rémunération est versée sur 13 mois.

8. Principes, règles et méthodes du C.R.O.D

5.1.13. Généralités

Par application du nouveau règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 (CROD) ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 (CER) ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Le **CROD** rend compte pour l'année clôturée et l'année précédente de l'origine des ressources, de la destination des dépenses et de leur financement par les ressources de générosité du public.

Le CROD classe les charges en six rubriques distinctes : dépenses de missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions, impôts sur les bénéfices et reports en fonds dédiés de l'exercice.

Il regroupe les produits dans cinq rubriques distinctes : les produits liés à la générosité du public, les produits non liés à la générosité du public, les subventions et autres concours publics, les reprises de provision et l'utilisation des fonds dédiés antérieurs. Les produits liés à la générosité du public s'entendent comme l'ensemble des dons, legs et donations reçus des personnes physiques et morales ainsi que les produits qui en découlent, comme les produits financiers, les loyers, les plus-values de cessions réalisées sur des biens dont la générosité du public a financé l'acquisition.

Côté dépenses, les dépenses de missions sociales sont distinguées entre celles réalisées en France, celles réalisées à l'étranger, et les versements à d'autres organismes (par opposition aux actions directement mises en œuvre par la Fondation).

Le **CER** rend compte de l'utilisation de la générosité du public (GP) collectée sur l'exercice pour financer les dépenses de l'exercice. Il est complété par un tableau qui récapitule les ressources de GP disponibles en début d'exercice, celles issues du résultat de l'exercice, celles utilisées pour financer les investissements de l'année. Les désinvestissements nets d'actifs antérieurement financés par la GP, intervenus sur l'exercice, constituent un abondement du même montant des ressources de GP de l'année.

7.1 Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

en milliers d'euros	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	Dont TOTAL générosité du public		Dont TOTAL générosité du public	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 616	3 616	3 402	3 402
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	2 795	2 795	2 468	2 468
- Legs, donations et assurances-vie	321	321	252	252
- Mécénat	380	380	411	411
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	119	119	271	271
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 815	0	1 989	0
2.1 Cotisations avec contrepartie	0	0	0	0
2.2 Parrainage des entreprises	0	0	0	0
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 759	0	1 959	0
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	56	0	30	0
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	0	0	0
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	1	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	59	59	269	161
TOTAL	5 490	3 675	5 661	3 563
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	4 589	2 821	4 249	2 172
1.1 Réalisées en France	0	0	0	0
- Actions réalisées par la Fondation	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	4 589	2 821	4 249	2 172
- Actions réalisées par la Fondation	4 449	2 681	3 989	1 912
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	140	140	260	260
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	456	435	473	473
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	456	435	473	473
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	380	355	407	376
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1	0	0	0
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	0		0	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	0	0
TOTAL	5 425	3 611	5 129	3 021
EXCEDENT OU DEFICIT	64	64	532	541
	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	Dont TOTAL générosité du public		Dont TOTAL générosité du public	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	112	112	121	121
Bénévolat	101	101	121	121
Prestations en nature	9	9	0	0
Dons en nature	2	2	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature	0			
Dons en nature	0			
TOTAL	112	112	121	121
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	103	103	121	121
Réalisées en France	0	0	0	0
Réalisées à l'étranger	103	103	121	121
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	9	9	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
TOTAL	112	112	121	121

Les tableaux de passage présentés ci-après permettent de faire le lien entre le compte de résultat et le CROD.

5.1.14. Tableau de passage des charges par destination (en milliers d'euros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par la Fondatio n	Versement s à d'autres organismes	par la Fondation	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de stock	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres achats et charges externes	0	0	2 778	140	448	0	88	0	0	0	0	0	3 454
Aides financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts, taxes et versement assimilés	0	0	112	0	-1	0	19	0	0	0	0	0	129
Salaires et traitements	0	0	1 090	0	0	0	174	0	0	0	0	0	1 264
Charges sociales	0	0	459	0	0	0	94	0	0	0	0	0	553
Dotations aux amortissements et dépréciations	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2
Charges exceptionnelles	0	0	3	0	8	0	3	0	0	0	0	0	15
Participations des salariés aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	4 449	140	456	0	380	1	0	0	0	0	5 425

5.1.15. Tableau de passage des produits par destination (en milliers d’euros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Produits liés à la générosité du public			Produits non liés à la générosité du public				Subvention s et autres concours publics	Reprises sur provisions et dépréciations	Utilisations des fonds dédiés antérieurs	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Cotisations sans contrepartie	Dons, legs et mécénat	Autres produits liés à la générosité du public	Cotisations avec contrepartie	Parrainage des entreprises	Contributions financières sans contrepartie	Autres produits non liés à la générosité du public				
Ventes de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons manuels	0	2 795	0	0	0	0	0	0	0	0	2 795
Mécénats	0	380	0	0	0	0	0	0	0	0	380
Legs, donations et assurances vie	0	321	0	0	0	0	0	0	0	0	321
Contributions financières	0	0	0	0	0	1 759	0	0	0	0	1 759
Reprises sur amortissements, dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59	59
Autres produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers	0	0	119	0	0	0	0	0	0	0	119
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	55	0	0	0	55
TOTAL	0	3 496	119	0	0	1 759	56	0	0	59	5 490

7.2 Les charges par destination

5.1.16. Affectation analytique

Les dépenses sont analytiquement directement rattachées aux activités qui les génèrent.

5.1.17. Ventilation des dépenses de missions sociales

Le CROD impose une présentation des dépenses de missions sociales ventilées entre trois catégories : « actions réalisées en France », « actions réalisées à l'étranger » et « versements à d'autres organismes ».

5.1.18. Détail des missions sociales

La Fondation a pour missions la promotion de l'action humanitaire et sociale en France et à l'étranger ainsi que le soutien des actions de l'Association Médecins Sans Frontières dans toutes ses activités.

- La promotion de l'action humanitaire et sociale

Cette mission sociale se déploie au travers des activités du Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (Crash) qui anime le débat et la réflexion critiques sur les pratiques de terrain et le positionnement public, afin d'améliorer l'action de l'Association Médecins Sans Frontières.

- Le développement d'actions d'innovations médicales

Au cœur du mouvement Médecins Sans Frontières, à la croisée des savoirs et de la médecine humanitaire et des technologies numériques, la Fondation MSF développe de nouveaux outils médicaux pour les patients les plus vulnérables. Pour y parvenir, elle crée les conditions de coopération entre ces énergies et les savoirs multidisciplinaires (médical, technologique, épidémiologique, sociologique), valorise les ressources auxquelles elle a accès sur les terrains MSF et active un réseau de partenaires extérieurs. Elle participe ainsi à la mise à disposition d'outils de diagnostic, de prévention, de prise en charge des patients qui ont pour vocation d'améliorer la façon dont MSF fournit des soins de santé.

- Aide à la conception de prothèses et d'orthèses 3D (projet 3D)

- Application d'aide aux diagnostics des antibiogrammes (projet AntibioGo)

- Mise en place de nouvelles pratiques de rééducation en pédiatrie, pour les patients brûlés et en santé de la femme (projet Rééducation Task Force)

- Le soutien des actions de l'Association Médecins Sans Frontières au travers :

De la contribution financière à des projets de l'Association Médecins Sans Frontières porteurs de nouvelles pratiques encore plus efficaces pour répondre aux besoins des populations

Les charges de missions sociales par destination s'élèvent en 2024 à 4 589 milliers d'euros, en augmentation de 340 milliers d'euros par rapport à 2023. Elles se décomposent comme suit :

Notes Missions sociales	2024	2023
A Projets d'innovation médicale	3 342	2 978
B Support des opérations	245	161
C Information et sensibilisation du public	863	850
D Versements à d'autres organismes	140	260
Missions sociales	4 589	4 249

Les dépenses détaillées de missions sociales s'analysent comme suit :

Notes Missions sociales	2024	2023
Projet 3D	162	217
Projet rééducation	314	158
Projet Antibio	2 510	2 276
Projet Test de Diagnostic Rapide	48	35
Fondation FIFHA	185	156
COVID-projet GOMA	0	15
COVID-alerte Niger	122	121
A Projets d'innovation médicale	3 342	2 978
B Support des opérations	245	161
C Information et sensibilisation du public	863	850

Note A :

Les **projets d'innovation médicale** totalisent 3 342 milliers d'euros de dépenses, en croissance de 12% sur l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- ✓ Le projet 3D utilise la technologie 3D pour améliorer l'accès aux prothèses dans nos contextes d'intervention. C'est un enjeu majeur pour que les personnes amputées puissent retrouver leur intégrité physique et leur autonomie. Cet outil particulièrement adapté au terrain est utilisé depuis 2017 par les équipes opérationnelles de MSF à Amman en Jordanie. En 2018, le projet 3D s'est étendu à la conception de masques compressifs du visage pour les grands brûlés, aujourd'hui intégrés à la prise en charge des patients brûlés dans les programmes de MSF à Amman, en Haïti et à Gaza. A Gaza le projet a été mis en standby du 7 octobre 2023, date de début du conflit, jusqu'à fin 2024. Le projet a repris début 2025.

En 2024, les équipes de La Fondation MSF, tout en continuant d'apporter du support technique et clinique à ces terrains, ont poursuivi la mise en place de solutions de suivi des patients yéménites et irakiens après leur sortie d'hospitalisation d'Amman. Elles sont également allées en Syrie pour former les équipes terrains à la fabrication traditionnelle par empreinte plâtrée des masques compressifs du visage pour les grands brûlés.

- ✓ Le projet rééducation Task force : 2024 est la première année complète et opérationnelle du volet rééducation de nos projets. Notre équipe est composée d'une personne spécialisée dans chacune des catégories de rééducation à savoir, en brûlure, en santé de la femme et en pédiatrie.

De nombreuses visites d'exploration ainsi que certaines implémentations ont vu le jour sur chacune des activités :

- Brûlure : Haïti, Jordanie, Syrie, Sud-Soudan
- Santé de la femme : Malawi, Nigéria
- Pédiatrie : Yémen, Nigéria, Tchad

- ✓ Le projet Antibio est une application smartphone gratuite qui aide le technicien de laboratoire à interpréter les résultats des antibiogrammes qui, originellement, nécessitent un expert en microbiologie. L'idée d'Antibio est d'assister l'analyse des antibiogrammes dans les pays où il n'y a pas d'accès à ces ressources hautement qualifiées. Elle va permettre l'implantation sur les terrains d'intervention de MSF et au-delà des projets de MSF de laboratoire de bactériologie de qualité même en l'absence d'un expert microbiologiste et dans des contextes difficiles. L'année 2024 a vu le déploiement d'Antibio dans 100% des laboratoires MSF (OCA, OCB et OCP) ainsi que dans les 7 hôpitaux publics du ministère de la Santé au Mali, 1 aux Comores, 2 en RCA.

Note B :

Les frais d'organisation des déplacements sur les missions, la production et la diffusion des supports de communication des projets menés par La Fondation font partie intégrante de la mission sociale de La Fondation et sont regroupés en frais de « supports à la mission sociale ». Leur augmentation est due au nombre de salariés en charge de ces missions, passé de 1,2 ETP en 2023 à 2,0 ETP en 2024 (un chargé de communication et un chargé des déplacements et de l'administratif des projets).

Note C :

Les dépenses d'**information et de sensibilisation du public** correspondent aux coûts du Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (CRASH) pour 863 milliers d'euros, principalement constitués de coûts salariaux.

Note D :

Enfin les **versements à d'autres organismes**, soutiens financiers aux projets innovants se décomposent ainsi sur les deux derniers exercices :

Notes	Missions sociales	Entité bénéficiaire	2024	2023
	Diatropix	Institut Pasteur Dakar	140	200
	Antibio	AGA Khan University et Mahidol Oxford Tropical Medecine Research Unit	0	60
	Essai clinique du vaccin fièvre jaune	Epicentre	0	0
	Support au développement d'une application	Nezabutni United Ukraine	0	0
D	Versements à d'autres organismes		140	260

Les versements pour le projet Diatropix comprennent 140 milliers d'euros à l'institut Pasteur de Dakar au Sénégal pour le développement et la production de tests de diagnostics rapide pour la rougeole et la méningite.

5.1.19. Détail des charges de recherche de fonds

On distingue les frais d'appel à la générosité du public, les frais de recherche des autres fonds privés et les charges liées à la recherche de subventions et concours publics (financements institutionnels).

Les dépenses de recherche de fonds s'élèvent en 2024 à 456 milliers d'euros contre 473 milliers d'euros en 2023.

Cette variation concerne principalement une baisse des charges de personnels.

5.1.20. Détail des charges de fonctionnement

Le fonctionnement comprend les activités de gestion générale de La Fondation dont les activités de back office du type comptabilité et gestion de personnel, mutualisées et facturées par l'Association MSF.

Le coût des services de fonctionnement s'élève en 2024 à 380 milliers d'euros contre 407 milliers d'euros en 2023. Ils diminuent et représentent une part de 7% du total des emplois annuels.

5.1.21. Détail des reports en fonds dédiés de l'exercice

A la clôture de l'exercice 2024, aucun montant de fonds affectés collectés dans l'année et non encore utilisés n'a été constaté (voir 4.2 « Détail du passif » paragraphe « Fonds dédiés »).

7.3 Les produits par origine

En milliers d'euros	2024	2023
Dons manuels	2 795	2 468
Legs, donations et assurances-vie	321	252
Mécénat	180	411
Dons, legs et mécénat	3 296	3 130
Produits financiers sur placements issus de la générosité du public**	119	18
Fonds privés collectés par sections MSF	200	250
Autres ressources	0	4
Autres produits liés à la générosité du public	319	271
Contributions financières sans contrepartie	1 759	1 959
Refacturations	0	29
Produits exceptionnels & produits divers	55	1
Autres produits non liés à la générosité du public	56	30
Reprises provisions	0	1
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	59	269
Total produits par origine	5 490	5 661

**rémunération de la trésorerie constituée des ressources de générosité du public placées

Les dons, mécénat et legs collectés sur l'année représentent 3 296 milliers d'euros en augmentation de 166 milliers d'euros par rapport à l'année 2023.

Les autres produits liés à la générosité du public s'élèvent à 119 milliers d'euros. Ils comprennent uniquement l'intégralité des produits financiers.

Comme en 2023, la Fondation a bénéficié d'un don de 200 milliers d'euros en provenant d'MSF Allemagne pour son projet AntibioGo.

Le total des produits lié à la générosité du public s'élève ainsi à 3 616 milliers d'euros dont 435 milliers d'euros affectés spécifiquement à des projets par les donateurs.

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 1 815 milliers d'euros. Il s'agit de :

- 1 759 milliers d'euros de financement reçus du Bureau international d'MSF par l'intermédiaire de MSF Association pour le financement du projet AntibioGo.
- 55 milliers d'euros de produits exceptionnels.

9. Le compte d'emploi des RESSOURCES (En K euros)

Le « nouveau » Compte d'Emploi des Ressources (CER) est présenté, conformément au nouveau règlement n°2018-06, en quatre parties :

- Ressources et emplois de la générosité du public de l'exercice ;
- Evolution du montant de la générosité du public non utilisée et libre d'affectation sur l'exercice ;
- Ressources et emplois de la générosité du public qui prennent la forme de contributions volontaires en nature ;
- Fonds dédiés liés à la générosité du public.

Le CER vient préciser l'utilisation de la générosité du public que le CROD a isolé dans la colonne « Dont générosité du public » du tableau des emplois et ressources de l'année.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	2 821	2 172	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 616	3 402
1.1 Réalisées en France	0	0	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par la Fondation	0	0	1.2 Dons, legs et mécénats	3 496	3 130
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels	2 795	2 468
1.2 Réalisées à l'étranger	2 821	2 172	- Legs, donations et assurances-vie	321	252
- Actions réalisées par la Fondation	2 681	1 912	- Mécénats	380	411
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	140	260	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	119	271
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	435	473			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	435	473			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	355	376			
TOTAL DES EMPLOIS	3 611	3 021	TOTAL DES RESSOURCES	3 616	3 402
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	59	161
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	64	541	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	3 675	3 563	TOTAL	3 675	3 563

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'	2 684	2 143
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	64	541
(-) Remboursement d'avance sur financement d'immobilisations		0
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du p	-55	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXE	2 693	2 684

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	112	121
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	103	121	Bénévolat	101	121
Réalisées en France	0	0	Prestations en nature	9	0
Réalisées à l'étranger	103	121	Dons en nature	2	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	9	0			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL	112	121	TOTAL	112	121

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	59	220
(-) Utilisation	59	161
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	59

5.1.22. Détail des produits dédiés et non dédiés

Conformément à l'article 432-9 du règlement n°2018-6, les produits de la générosité du public sont ci-après détaillés en fonction de la volonté du financeur de les dédier ou non à des projets définis.

Produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et produits non dédiés	EXERCICE 2024		
	Dédié	Non dédié	Total
- Dons manuels	63	2 732	2 795
- Donations et assurances-vie	0	321	321
- Mécénat	350	30	380
- Autres produits liés à la générosité du public	5	114	119
- Utilisation des fonds dédiés antérieurs	0	59	59
Générosité du public	419	3 256	3 675

5.1.23. Mode de financement des emplois et immobilisations et affectation des ressources collectées auprès du public

L'ensemble des ressources de la Fondation a vocation à financer l'ensemble de ses emplois et de ses investissements, dans la limite de la restriction posée par le Conseil d'Administration à compte du 1^{er} janvier 2016 selon laquelle, les ressources non affectées issues de la générosité du public ne financent aucun investissement lié à l'ensemble immobilier de Mérignac ni aucunes dépenses relatives à l'exploitation de ce site.

Néanmoins, certaines ressources financent prioritairement certains emplois.

Les affectations prioritaires de ressources sont régies par les cinq principes suivants entérinées par le Conseil d'Administration de la Fondation :

- Dans le respect de la volonté des donateurs, les ressources affectées sont intégralement allouées aux dépenses concernées (par exemple : dons dédiés à une thématique particulière).
- Chaque activité génératrice de ressources est financée par les ressources qu'elle génère, sauf affectation contraire par un tiers. Les ressources tirées du patrimoine immobilier sont, dans cette optique, affectées prioritairement au financement de la gestion de ce patrimoine et aux investissements afférents. Ceci concerne en particulier les revenus locatifs.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en priorité pour financer les activités liées aux missions sociales de manière générale et les subventions accordées à d'autres organismes en particulier.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en deuxième ordre de priorité pour le financement des investissements, puis pour le financement des frais de fonctionnement et de la recherche de fonds.

5.1.24. Utilisation de la générosité publique par catégorie d'emploi

Selon les principes décrits précédemment, en 2024, la Fondation MSF a utilisé 3 611 milliers d'euros de ressources de générosité du public sur l'exercice. Au 31 décembre 2024, le solde de ces ressources s'élève ainsi à 2 693 milliers d'euros.

La générosité du public finance en 2024 :

- Les emplois de mission sociale à hauteur de 61% pour 2 821 milliers d'euros :
 - L'intégralité des activités du Centre de Recherche sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (863 milliers d'euros),
 - L'intégralité des dépenses des projets rééducation Task force et TDR (pour test de diagnostic rapide) pour un total de 502 milliers d'euros,
 - 155 milliers d'euros du projet 3D,
 - 749 milliers d'euros du projet Antibio, le reste étant financé par la contribution d'MSF Association,
 - L'intégralité des dépenses du projet alerte COVID (122 milliers d'euros)
 - L'intégralité des dépenses de la fondation abritée FIFHA (185 milliers d'euros) dont 59 milliers d'euros d'utilisation de fonds dédiés antérieurs,
 - L'intégralité des dépenses de support aux missions sociales (245 milliers d'euros).
- 96% des emplois de recherche de fonds (435 milliers d'euros),
- 93% des frais de fonctionnement (355 milliers d'euros).